

À l'attention des moniteurs fédéraux :

- activité deltaplane
- activité parapente

Nice, le 25 janvier 2019

N/Réf. : CF1903 - Info Recyclage MF PP_D

Suivi technique : *Jacky Bouvard*

Suivi administratif : *Émilie Sciandra*

Objet : Information recyclage des moniteurs fédéraux FFVL

Cher(e) moniteur(trice) fédéral(e),

Afin qu'elles soient pratiquées avec la meilleure sécurité, les disciplines du vol libre nécessitent de l'exigence et un apprentissage de qualité. La qualification de moniteur fédéral que vous avez acquise, qu'elle soit récente ou ancienne, vous a ouvert des prérogatives d'enseignement et a sanctionné votre capacité à encadrer des pratiquants novices ou non en parapente ou en deltaplane.

Pour autant, la pratique évolue en permanence, depuis le matériel et les techniques de pilotages jusqu'à la façon d'aborder et de concevoir notre activité et son enseignement. Vos savoirs et savoir-faire doivent donc s'adapter afin que vous gardiez toute votre pertinence.

La fédération française de vol libre, soucieuse de maintenir au meilleur niveau de connaissance et de compétence chacun d'entre vous, a décidé la mise en place d'un **recyclage obligatoire, avec une périodicité de 7 ans**. Cette décision motivée par l'évolution de nos disciplines s'appuie aussi sur l'apparition d'un recyclage pour les moniteurs professionnels, alors même que les prérogatives d'enseignement sont identiques pour les deux publics.

Ce recyclage d'un **format de 2 jours** est donc mis en place dès 2019 selon un calendrier annuel de **4 sessions** dans les bassins d'enseignement associatif les plus importants. Elle sera encadrée par l'équipe de la direction technique de la FFVL et sera **gratuite** à l'exception des frais éventuels d'hébergement et de transport restant à votre charge ou supportés par votre club.

Il est à noter que votre participation au **Rassemblement de moniteurs de vol libre**, organisé chaque année par la FFVL vous permet également de valider votre recyclage selon la même périodicité. Un effet rétroactif de trois ans s'applique, recyclant de façon automatique les moniteurs fédéraux présents aux rassemblements 2016, 2017 et 2018.

Votre recyclage est donc obligatoire et conditionnera pour une durée de sept ans le renouvellement de vos prérogatives d'enseignement et la couverture en responsabilité civile associée de façon gratuite.

Concrètement, et suivant la date d'obtention de votre qualification, vous devrez - si vous êtes toujours actif - avoir suivi cette formation qualifiante pour pouvoir exercer une activité d'encadrement au sein de votre club ou club-école. Les dates limite pour participer au recyclage sont définies ainsi pour les anciens qualifiés :

- 2020 pour les qualifications obtenues avant 2000
- 2022 pour les qualifications obtenues avant 2005
- 2024 pour les qualifications obtenues avant 2010
- 2026 pour les qualifications obtenues avant 2015
- 2027 pour les qualifications obtenues avant 2020

Votre inscription à cette formation nécessite une démarche de votre part. **Vous trouverez le calendrier des sessions proposées ainsi que les modalités d'inscription ici :**

https://parapente.ffvl.fr/recyclage_MF

En cas d'affluence sur une session de formation, la priorité sera donnée aux moniteurs les plus anciennement qualifiés.

Le programme des sessions comprendra notamment :

- une réflexion sur l'accidentalité en vol libre ;
- un travail collaboratif sur les facteurs non techniques et la stratégie individuelle de gestion des risques (SIGR) ;
- une étude des outils pédagogiques disponibles et de leur utilisation ;
- des apports sur le matériel et la technologie (suivi, EPI, secours) ;
- des partages et des retours d'expérience, avec identification des bonnes pratiques ;
- une mise à jour sur les notions de secourisme et conduite à tenir en cas d'accident.

Pour toute question ou renseignement complémentaires, vous pouvez prendre contact avec Émilie SCIANDRA à la fédération : emilie@ffvl.fr

La commission Formation de la FFVL vous souhaite une activité d'enseignement enrichissante au sein de votre structure associative et vous donne rendez-vous sur ces sessions de recyclage.

Pierre BRAËMS

Pdt com. Formation parapente



J. Marc GOURDON

Pdt com. Formation delta

